

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

No : R-4235-2023

et
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOmmATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
et
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

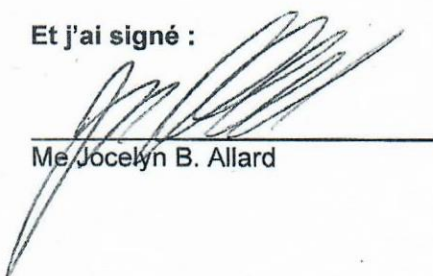
Intervenants

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE Me JOCELYN B. ALLARD
(art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'Énergie)**

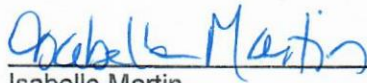
Je, soussigné, Me Jocelyn B. Allard, ayant mes bureaux au 1010, rue Sherbrooke Ouest, #1600, Ville et district judiciaire de Montréal, province de Québec, H3A 2R7, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et j'agis comme analyste interne en énergie dans le cadre du présent dossier;
2. J'ai participé à l'analyse de la preuve, ainsi qu'à la rédaction du mémoire C-AQCIE-CIFQ-0012 et du mémoire amendé C-AQCIE-CIFQ-0014 tel que corrigé par la réponse C-AQCIE-CIFQ-0018 à la DDR #1 de la Régie;
3. J'atteste que les faits allégués dans ces pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques et je les adopte pour valoir comme mon témoignage écrit dans le présent dossier.

Et j'ai signé :


Me Jocelyn B. Allard

Affirmé solennellement devant moi
par visioconférence, ce 7 décembre 2023


Isabelle Martin
Commissaire à l'assermentation
Tous les districts judiciaires du Québec

